

**AVIS DE PUBLICITE (L2122-1-4 du CGPPP)**

**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DU BASSIN DE LA MAINE  
PAR UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE**

---

Rivière : L'Oudon

Rive : droite

Commune : Lion d'Angers (49)

Il est porté à la connaissance du public, la manifestation d'intérêt spontanée d'occupation du domaine public fluvial de **Anjou Nautic** – 3 impasse André Marie Ampère 49220 Le Lion d'Angers, déposée auprès du Département de Maine-et-Loire, pour l'occupation suivante :

- Occupation du domaine public fluvial sur la rivière l'Oudon, commune du Lion d'Angers rive droite, en vue de l'installation d'une base nautique à caractère commercial, dans le but de proposer des activités fluviales
- Surface : 74,30 m<sup>2</sup>
- Période envisagée : à partir de 2026, du 5 avril au 30 septembre, renouvelable 4 ans

La mise à disposition de la portion du domaine public par l'occupation est soumise à redevance domaniale, selon les conditions financières en vigueur fixées par le Département de Maine-et-Loire : montant en fonction de la catégorie de l'occupation et de l'activité, selon la surface.

- Redevance annuelle : 631,50 € (selon les tarifs en vigueur votés par l'assemblée délibérante)

Les personnes intéressées pour occuper la même portion de domaine public fluvial, sont invitées à transmettre leur dossier avant le 28 février 2026 :

- Sur support papier à l'adresse suivante  
Département de Maine-et-Loire  
DITE – SDPF  
BP 94104  
49941 ANGERS CEDEX 09
- Ou par voie électronique à : [aot@maine-et-loire.fr](mailto:aot@maine-et-loire.fr)

Le dossier sera composé d'un courrier accompagné :

- Du formulaire complété et signé, et des pièces mentionnées
- D'une note décrivant le projet, sur la même portion de domaine public fluvial, durant la même période que celle précitée et précisant les investissements prévus.

Les dossiers reçus avant la date indiquée ci-dessus seront analysés conformément aux critères définis ci-après :

- La qualité de l'offre
- Les enjeux environnementaux et paysagers

Plan de situation : Commune du Lion d'Angers

